

**2^{ème} réunion de la commission de suivi
de l'accord particulier entre
la Nouvelle-Calédonie, le territoire des îles
Wallis et Futuna, et l'Etat**

Nouméa, le 5 juin 2010



Discours d'ouverture de M. Philippe GOMES, président
du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie



Madame la ministre,
Monsieur le haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le préfet, administrateur supérieur des îles Wallis et Futuna,
Monsieur le président du congrès de la Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le président de l'assemblée territoriale de Wallis et Futuna,
Monsieur le député,
Messieurs les sénateurs,
Messieurs les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,
Monsieur le conseiller économique et social,
Monsieur Tiafoye, représentant du Tui Agaifo,
Monsieur Safeitoga, représentant du Tuisigave,
Messieurs les faipule et présidents représentants coutumiers de la communauté wallisienne et futunienne installée en Nouvelle-Calédonie,
Mesdames et Messieurs,

La Nouvelle-Calédonie accueille aujourd'hui avec émotion et fierté cette deuxième réunion du comité de suivi de l'accord particulier, signé le 1^{er} décembre 2003 entre la Nouvelle-Calédonie, le territoire des îles Wallis et Futuna, et l'Etat. Je dois indiquer la sollicitation amicale dont j'ai été l'objet de la part du président de l'assemblée territoriale de Wallis et Futuna, mon cher Victor, et du sénateur de Wallis et Futuna, mon cher Robert, afin que la réunion de ce comité se tienne le plus rapidement possible.

Madame la ministre, vous avez été reçue, tout à l'heure, par les représentants de la communauté Wallisienne et Futunienne en Nouvelle-Calédonie. Vous avez pu constater la force des liens qui unissent, à travers cette communauté, nos deux archipels.

Ces liens sont ancestraux : les peuples polynésiens ont, de tous temps, voyagé à travers l'immensité de l'océan Pacifique. Comme vous l'a montré l'exposition que vous avez découverte cet après midi, les Wallisiens ont été nombreux à pratiquer le Tavaka, ce voyage qui les conduisait à braver la nature, parfois en quête de nouveaux horizons, et parfois afin d'assurer la survie de la communauté.

Les vieux – ce mot ne doit pas vous choquer, madame la Ministre, car il est, dans tout le Pacifique, emprunt d'un profond respect – les vieux gardent, de génération en génération, la mémoire de contacts très anciens entre Wallis et Futuna d'une part, et la Nouvelle-Calédonie et les îles Loyauté d'autre part. Notre Ouvéa calédonienne a ainsi hérité son nom de ces épopées antérieures à la colonisation.

Avec le développement agricole et la mine, la Nouvelle-Calédonie a souvent fait appel à la main d'œuvre wallisienne et futunienne. Les échanges se sont accélérés depuis une cinquantaine d'année, les Wallisiens et Futuniens venant en Nouvelle-Calédonie rejoindre les métiers de l'industrie ou du BTP – notamment pour la construction du barrage de Yaté – s'engager dans l'armée, se soigner, poursuivre leurs études, etc.

La communauté wallisienne et futunienne de Nouvelle-Calédonie est, au fil des ans, devenue plus nombreuse que la population vivant à Wallis et Futuna. Aujourd'hui, le Tavaka se fait, le côté aventureux en moins, 3 fois par semaine dans un Airbus d'Aircalin – compagnie 100% calédonienne qui relie Wallis et Futuna à la Nouvelle-Calédonie, et donc à la métropole.

Les Wallisiens et Futuniens ont, comme d'autres, fait souche sur la terre qui les a accueillis, ont participé à son développement et ont contribué à la construction d'une société

pluriethnique et multiculturelle. Les Calédoniens d'origine wallisienne ou futunienne sont aujourd'hui pleinement légitimes à faire partie de cette communauté humaine qui affirme, autour d'une même citoyenneté calédonienne, son destin commun. L'accord de Nouméa affirme en effet une double reconnaissance : celle du peuple originel, le peuple kanak, et celle des hommes et des femmes de toutes origines, qui ont peuplé la Nouvelle-Calédonie tout au long de la période coloniale, et dont l'accord affirme la « *légitimité à y vivre et à continuer de contribuer à son développement* ».

Les liens particuliers unissant la Nouvelle-Calédonie et le territoire des îles Wallis et Futuna ont conduit à inscrire, dans l'accord de Nouméa, la préparation d'un accord particulier entre les deux territoires et l'Etat, qui définisse les priorités pour l'évolution de leurs relations. Cette clause – ce n'est pas un hasard –, se situe dans le chapitre de l'accord de Nouméa consacré aux relations internationales et régionales, qui relèvent désormais d'une compétence partagée entre la Nouvelle-Calédonie et l'Etat. Ce chapitre traduit la reconnaissance, par la France, de l'identité spécifique de la Nouvelle-Calédonie, et lui permet d'organiser ses relations avec ses voisins, français et non-français.

Il est difficile d'impulser à Wallis et Futuna un développement économique créateur d'emplois stables. Cette situation peut faire perdurer les flux migratoires, ce qui n'est jugé souhaitable ni par la Nouvelle-Calédonie, ni par le territoire des îles Wallis et Futuna, ni par l'Etat. C'est donc là la priorité la plus évidente de cet accord particulier, et une majorité des points inscrits à l'ordre du jour de cette deuxième réunion de la commission de suivi sont d'ailleurs consacrés aux enjeux de développement économique. Avec responsabilité, la Nouvelle-Calédonie, avec l'aide de l'Etat, souhaite contribuer au développement économique de Wallis et Futuna, en mettant à disposition son expertise, en facilitant certaines importations depuis ces îles, en contribuant à former ses cadres, et en contribuant au désenclavement du territoire de Wallis et Futuna.

Le second volet de notre coopération est sanitaire et social. Nous évoquerons en particulier aujourd'hui la mise en place à Wallis et Futuna, d'un réseau d'assistance aux personnes en grande difficulté, d'un programme d'action de prévention en matière de santé publique, et d'une caisse unique de protection sociale.

Le troisième volet de notre coopération est culturel et sportif. Nous évoquerons en particulier aujourd'hui l'organisation des mini-jeux du Pacifique à Wallis en 2013, qui pourra bénéficier de l'expertise calédonienne au lendemain des jeux du Pacifique de 2011. Nous évoquerons aussi la structuration technique et financière du domaine du sport à Wallis et Futuna, qui peut bénéficier de l'expertise certaine de la Nouvelle-Calédonie en la matière.

Toutes ces actions manifestent l'envie de la Nouvelle-Calédonie de faire en sorte que les wallisiens et futuniens aient de meilleures conditions d'existence, et qu'ils n'aient plus à faire des choix de vie qui les éloignent de leur sol natal.

Toutes ces actions manifestent l'effort de solidarité de la Nouvelle-Calédonie, envers un territoire dont elle est particulièrement proche, humainement et culturellement.

Notre réunion aujourd'hui évoquera donc un autre point essentiel : celui de l'aide à apporter suite à « Tomas ». Ce cyclone a, il y a seulement deux mois et demi, littéralement dévasté Futuna. Un peu partout, les « falé » traditionnels se sont envolés, de même que les toitures de nombreuses maisons en dur, d'églises ou d'écoles. Le collège est très endommagé. Partout,

les poteaux électriques ou téléphoniques sont tombés, et les réseaux d'eau en partie démolis. 80% des cultures vivrières de l'île ont été détruites.

La Nouvelle-Calédonie exprime son soutien et son amitié aux futuniens, confrontés à une très dure épreuve. La Nouvelle-Calédonie, les provinces, les entreprises calédoniennes et les associations ont été, avec les services de l'Etat et les forces militaires basés en Nouvelle-Calédonie, très actifs pour assurer les secours d'urgence. La phase la moins spectaculaire, mais certainement la plus difficile, s'engage maintenant, afin de reconstruire tout ce que Tomas a détruit. Une comparaison peut aider à mesurer l'effort qui nous attend : Tomas a généré des dégâts nettement plus importants que ceux de Raja, le cyclone de 1986, et la reconstruction avait à l'époque pris 5 ans.

Les futuniens ont besoin de cette reconstruction. La Nouvelle-Calédonie souhaite leur apporter son concours, à son échelle, et nous allons aujourd'hui, ensemble, cadrer les actions à mettre en place en ce sens.

Je vous remercie de votre attention.